

LICENCE LIBANAISE EN DROIT (ÉQUIVALENT PREMIÈRE ANNÉE DE MASTER)

Options

- Droit privé
- Droit des affaires
- Droit public

La « Licence libanaise en droit » (équivalent Master 1) est délivrée à la FDSP au terme de quatre années d'études (240 crédits), avec un choix d'option en 4^e année : en droit privé, en droit des affaires ou en droit public.

Langue principale d'enseignement :

Français Anglais Arabe

Campus où le programme est proposé : CSS

OBJECTIFS

Former des femmes et des hommes en mesure de répondre aux enjeux juridiques de nos sociétés en mutation.

COMPÉTENCES

Penser et manier le droit : rechercher, comprendre, expliquer, débattre, questionner, critiquer et proposer.

CONDITIONS D'ADMISSION

Baccalauréat libanais ou équivalence officielle ; maîtrise des langues arabe et française ; classement en catégorie « A » au test d'aptitude en langue française organisé par l'USJ.

EXIGENCES DU PROGRAMME

Option droit privé : 243 crédits (UE obligatoires : 216 crédits, UE optionnelles fermées : 11 crédits et UE optionnelles ouvertes : 16 crédits)

Option droit des affaires : 244 crédits (UE obligatoires : 221 crédits, UE optionnelles fermées : 7 crédits et UE optionnelles ouvertes : 16 crédits)

Option droit public : 240 crédits (UE obligatoires : 216 crédits, UE optionnelles fermées : 7 crédits et UE optionnelles ouvertes : 17 crédits)

Formation générale USJ (32 crédits qui peuvent appartenir à une ou plusieurs des catégories ci-dessus)

Anglais (4 Cr.)

Anglais niveau A (4 Cr.)

Arabe (4 cr.)

Langue et culture arabes (2 Cr.)

Une UE à choisir dans la liste suivante :

Statuts personnels (5 Cr.) (ه أرصدة) الأحوال الشخصية

Droit des pays arabes (5 Cr.) (ه أرصدة) القوانين المقارنة للبلاد العربية

UE enseignée en arabe (2 Cr.)

Droit constitutionnel libanais (4 Cr.) (ه أرصدة) القانون الدستوري اللبناني

Sciences humaines (8 Cr.)

Éthique (2 Cr.)

Une UE à choisir dans la liste suivante :

Introduction au droit 2 (6 Cr.)

Droit de l'environnement (4 Cr.)

Sciences religieuses (2 Cr.)

Les valeurs de l'USJ à l'épreuve du quotidien (2 Cr.)

Engagement civique et citoyen (2 Cr.)

Une UE à choisir dans la liste suivante :

Enseignement clinique du droit (Dispensaire juridique) (4 Cr.)

L'État c'est nous (4 Cr.)

Libertés publiques et droits fondamentaux (4 Cr.)

Autre (2 Cr.)

Une UE à choisir dans la liste suivante :

Histoire des institutions 1 (2 Cr.)

Histoire des institutions 2 (2 Cr.)

Sciences sociales (6 Cr.) (Optionnelles fermées)

Insertion professionnelle et entrepreneuriat (2 Cr.)

Droit du travail et de la sécurité sociale I (4 Cr.)

Autre (4 Cr.)

Deux UE à choisir dans la liste suivante :

Droit pénal général (4 Cr.)

Relations internationales (4 Cr.)

Techniques de communication (4 Cr.) (Obligatoire)

Méthodologie (3 Cr.)

Terminologie (3 Cr.)

Techniques quantitatives (6 Cr.) (Obligatoire)

Comptabilité de l'entreprise (3 Cr.)

Tronc commun (trois premières années) :

167 crédits : 164 crédits (UE obligatoires fondamentales) et 3 crédits (UE optionnelles fermées)

UE obligatoires fondamentales (164 Cr.)

Code des obligations et des contrats (5 Cr.). Droit constitutionnel I (6 Cr.). Introduction au droit I (6 Cr.). Droit des relations internationales (4 Cr.). Économie politique I (3 Cr.). Histoire des institutions I (3 Cr.). Méthodologie (3 Cr.). Droit constitutionnel II (6 Cr.). Introduction au droit II (6 Cr.). Droit constitutionnel libanais (4 Cr.). Économie politique II (3 Cr.). Histoire des institutions II (3 Cr.). Terminologie juridique (3 Cr.). Droit administratif I (6 Cr.). Droit des obligations I (6 Cr.). Droit des biens et droit foncier (4 Cr.). Procédure civile I (4 Cr.). Finances publiques (4 Cr.). Organisations et juridictions administratives au Liban (4 Cr.). Droit administratif II (6 Cr.). Droit des obligations II (6 Cr.). Droit pénal général (5 Cr.). Histoire comparative des obligations (3 Cr.). Procédure civile II (4 Cr.). Procédure pénale en droit libanais (4 Cr.). Droit civil I - Contrats spéciaux et sûretés (6 Cr.). Droit commercial I (6 Cr.). Droit du travail et de la sécurité sociale (4 Cr.). Droit international public (4 Cr.). Libertés publiques et droits fondamentaux (4 Cr.). Droit civil II - Contrats spéciaux et sûretés (6 Cr.). Droit commercial II (6 Cr.). Comptabilité commerciale (4 Cr.). Droit du travail et de la sécurité sociale au Liban (4 Cr.). Voies d'exécution (4 Cr.). Droit administratif spécial (5 Cr.).

UE optionnelles fermées (3 crédits)

Une UE à choisir dans la liste suivante :

Droit de la propriété intellectuelle (optionnelle fermée) (3 Cr.)

Criminologie et sciences pénitentiaires (optionnelle fermée) (3 Cr.).

4^e année (équivalent Master 1) :

Option droit privé – UE obligatoires fondamentales (52 crédits)

Droit civil I - Successions et libéralités (5 Cr.). Droit commercial I – Faillite (5 Cr.). Droit international privé I (6 Cr.). Droit des pays arabes (5 Cr.). Droit pénal spécial (4 Cr.). Droit civil II - Successions et libéralités (5 Cr.). Droit commercial II - Effets de commerce (5 Cr.). Droit international privé II (6 Cr.). Droit fiscal des affaires (3 Cr.). Droit intercommunautaire (3 Cr.). Statuts personnels (5 Cr.).

Option droit privé - UE optionnelles fermées (8 crédits)

Deux UE à choisir dans la liste suivante :

Droit bancaire (optionnelle fermée) (4 Cr.).

Introduction au droit de la Common Law (optionnelle fermée) (4 Cr.)

Introduction au droit européen (optionnelle fermée) (4 Cr.)
Droit maritime et aérien (4 Cr.).

Option droit des affaires - UE obligatoires fondamentales (57 crédits)

Droit civil I - Successions et libéralités (5 Cr.). Droit commercial I – Faillite (5 Cr.). Droit international privé I (6 Cr.). Droit bancaire (4 Cr.). Droit international économique (4 Cr.). Droit pénal spécial (4 Cr.). Droit commercial II- Effets de commerce (5 Cr.). Droit international privé II (6 Cr.). Droit du commerce international (5 Cr.). Droit fiscal des affaires (3 Cr.). Droit intercommunautaire (3 Cr.). Statuts personnels (5 Cr.). Introduction au droit des marchés financiers (2 Cr.).

Option droit des affaires - UE optionnelles fermées (4 crédits)

Une UE à choisir dans la liste suivante :

Introduction au droit de la Common Law (optionnelle fermée) (4 Cr.)

Introduction au droit européen (optionnelle fermée) (4 Cr.).

Option droit public - UE obligatoires fondamentales (52 crédits)

Contentieux constitutionnel (6 Cr.). Droit international public I (6 Cr.). Droit international économique (4 Cr.). Droit de l'environnement (4 Cr.). Droit des pays arabes (5 Cr.). Contentieux administratif (6 Cr.). Droit international public II (6 Cr.). Droit fiscal des affaires (3 Cr.). Droit intercommunautaire (3 Cr.). Statuts personnels (5 Cr.). Droit de la fonction publique (4 Cr.).

Option droit public - UE optionnelles fermées (4 crédits)

Une UE à choisir dans la liste suivante :

Introduction au droit de la Common Law (optionnelle fermée) (4 Cr.)

Introduction au droit européen (optionnelle fermée) (4 Cr.).

UE optionnelles ouvertes - Option droit privé (16 crédits)

UE optionnelles ouvertes - Option droit des affaires (16 crédits)

UE optionnelles ouvertes - Option droit public (17 crédits)

PLAN D'ÉTUDES PROPOSÉ

Semestre 1

| Code | Intitulé de l'UE | Crédits |
|-----------|--------------------------------------|-----------|
| 013COBCL1 | Code des obligations et des contrats | 5 |
| 013DCONL1 | Droit constitutionnel I | 6 |
| 013DCIVL1 | Introduction au droit I | 6 |
| 013DRINL2 | Droit des relations internationales | 4 |
| 013ECPOL1 | Économie politique I | 3 |
| 013HINSL1 | Histoire des institutions I | 3 |
| 013METHL1 | Méthodologie | 3 |
| | Total | 30 |

Semestre 2

| Code | Intitulé de l'UE | Crédits |
|-----------|--------------------------------|---------|
| 013DCONL2 | Droit constitutionnel II | 6 |
| 013DCIVL2 | Introduction au droit II | 6 |
| 013DCLIL2 | Droit constitutionnel libanais | 4 |
| 013ECPOL2 | Économie politique II | 3 |
| 013HINSL2 | Histoire des institutions II | 3 |

| | | |
|-----------|------------------------|-----------|
| 013TEJUL2 | Terminologie juridique | 3 |
| | Une UE optionnelle | 4 |
| | Total | 29 |

Semestre 3

| Code | Intitulé de l'UE | Crédits |
|-----------|--|-----------|
| 013DADIL3 | Droit administratif I | 6 |
| 013DOB1L3 | Droit des obligations I | 6 |
| 013DBDFL3 | Droit des biens et droit foncier | 4 |
| 013PCI1L3 | Procédure civile I | 4 |
| 013FIPUL4 | Finances publiques | 4 |
| 013OJALL4 | Organisations et juridictions administratives au Liban | 4 |
| | Total | 28 |

Semestre 4

| Code | Intitulé de l'UE | Crédits |
|-----------|--------------------------------------|-----------|
| 013DAD2L4 | Droit administratif II | 6 |
| 013DOB2L4 | Droit des obligations II | 6 |
| 013DPEGL4 | Droit pénal général | 5 |
| 013HCOBL4 | Histoire comparative des obligations | 3 |
| 013PCI2L4 | Procédure civile II | 4 |
| 013PPDLL4 | Procédure pénale en droit libanais | 4 |
| | Une UE optionnelle | 4 |
| | Total | 32 |

Semestre 5

| Code | Intitulé de l'UE | Crédits |
|------------------------|---|-----------|
| 013DCH1L5 | Droit civil I - Contrats spéciaux et sûretés | 6 |
| 013DCO1L5 | Droit commercial I | 6 |
| 013DPINL5 013CRSPL6 | Droit de la propriété intellectuelle (optionnelle fermée – semestre 5) ou Criminologie et sciences pénitentiaires (optionnelle fermée – semestre 6) | 3 |
| 013DTSSL5 | Droit du travail et de la sécurité sociale | 4 |
| 013DIPUL5 | Droit international public | 4 |
| 013LPDFL6 | Libertés publiques et droits fondamentaux | 4 |
| | Total | 27 |

Semestre 6

| Code | Intitulé de l'UE | Crédits |
|-----------|---|---------|
| 013DCI2L6 | Droit civil II - Contrats spéciaux et sûretés | 6 |
| 013DCO2L6 | Droit commercial II | 6 |
| 013COCOL6 | Comptabilité commerciale | 4 |
| 013DTSLL6 | Droit du travail et de la sécurité sociale au Liban | 4 |

| | | |
|-----------|-----------------------------|-----------|
| 013VOEXL6 | Voies d'exécution | 4 |
| 013DADSL6 | Droit administratif spécial | 5 |
| | Une UE optionnelle | 4 |
| | Total | 33 |

Semestre 7 (option droit privé)

| Code | Intitulé de l'UE | Crédits |
|------------------------|--|-----------|
| 013DCH1L7 | Droit civil I - Successions et libéralités | 5 |
| 013DCOML7 | Droit commercial I - Faillite | 5 |
| 013DIPVL7 | Droit international privé I | 6 |
| 013DIBAL8 013IDCLL7 | Droit bancaire (optionnelle fermée – semestre 7) ou Introduction au droit de la Common Law (optionnelle fermée – semestre 7) | 4 |
| 013DIARL7 | Droit des pays arabes | 5 |
| 013DIPSL7 | Droit pénal spécial | 4 |
| | Total | 29 |

Semestre 7 (option droit des affaires)

| Code | Intitulé de l'UE | Crédits |
|------------------------|--|-----------|
| 013DCH1L7 | Droit civil I - Successions et libéralités | 5 |
| 013DCOML7 | Droit commercial I - Faillite | 5 |
| 013DIPVL7 | Droit international privé I | 6 |
| 013DIBAL8 | Droit bancaire | 4 |
| 013IDCLL7 013DIEUL8 | Introduction au droit de la Common Law (optionnelle fermée – semestre 7) ou Introduction au droit européen (optionnelle fermée – semestre 8) | 4 |
| 013DIEIL8 | Droit international économique | 4 |
| 013DIPSL7 | Droit pénal spécial | 4 |
| | Total | 32 |

Semestre 7 (option droit public)

| Code | Intitulé de l'UE | Crédits |
|------------------------|--|-----------|
| 013COCOL8 | Contentieux constitutionnel | 6 |
| 013DIPUL7 | Droit international public I | 6 |
| 013DIEIL8 | Droit international économique | 4 |
| 013DENVL7 | Droit de l'environnement | 4 |
| 013IDCLL7 013DIEUL8 | Introduction au droit de la Common Law (optionnelle fermée – semestre 7) ou Introduction au droit européen (optionnelle fermée – semestre 8) | 4 |
| 013DIARL7 | Droit des pays arabes | 5 |
| | Total | 29 |

Semestre 8 (option droit privé)

| Code | Intitulé de l'UE | Crédits |
|------------------------|--|-----------|
| 013DCI1L8 | Droit civil II - Successions et libéralités | 5 |
| 013DCOML8 | Droit commercial II - Effets de commerce | 5 |
| 013DIPVL8 | Droit international privé II | 6 |
| 013DIFAL8 | Droit fiscal des affaires | 3 |
| 013DINTL8 | Droit intercommunautaire | 3 |
| 013DIEUL8 013DIMAL8 | Introduction au droit européen (optionnelle fermée) ou Droit maritime et aérien (optionnelle fermée) | 4 |
| 013STPEL8 | Statuts personnels | 5 |
| | Une UE optionnelle | 4 |
| | Total | 35 |

Semestre 8 (option droit des affaires)

| Code | Intitulé de l'UE | Crédits |
|-----------|--|-----------|
| 013DCOML8 | Droit commercial II- Effets de commerce | 5 |
| 013DIPVL8 | Droit international privé II | 6 |
| 013DCOIL8 | Droit du commerce international | 5 |
| 013DIFAL8 | Droit fiscal des affaires | 3 |
| 013DINTL8 | Droit intercommunautaire | 3 |
| 013STPEL8 | Statuts personnels | 5 |
| 013IDMFL7 | Introduction au droit des marchés financiers | 2 |
| | Une UE optionnelle | 4 |
| | Total | 33 |

Semestre 8 (option droit public)

| Code | Intitulé de l'UE | Crédits |
|-----------|-------------------------------|-----------|
| 013COADL7 | Contentieux administratif | 6 |
| 013DIPUL8 | Droit international public II | 6 |
| 013DIFAL8 | Droit fiscal des affaires | 3 |
| 013DINTL8 | Droit intercommunautaire | 3 |
| 013STPEL8 | Statuts personnels | 5 |
| 013DFPUL8 | Droit de la fonction publique | 4 |
| | Une UE optionnelle | 5 |
| | Total | 32 |

Progression de l'étudiant / prérequis (cf. point VIII des Dispositions particulières du Règlement intérieur des études de la Faculté)

L'étudiant ne peut s'inscrire au module A de l'année supérieure qu'à la condition d'avoir validé le module A de l'année inférieure, c'est-à-dire d'avoir obtenu à ce module une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20. Exemple : le module A1 constitue un **prérequis de validation** pour l'inscription au module A2.

- a- En application de l'article 12(2) du décret n° 14729 du 20 juin 2005 et de l'article 27(d) du Règlement intérieur des études de l'USJ, l'étudiant qui n'a pas validé une matière doit impérativement la valider l'année suivante. Dans le cas contraire, il ne sera pas admis à se réinscrire, sauf autorisation spéciale du jury. Exemple : si l'étudiant n'a pas validé la matière « Droit constitutionnel I » en 2022-2023, et ne la valide pas en 2023-2024, il ne sera pas autorisé à se réinscrire en 2024-2025.
- b- L'inscription aux modules B2 et C2 suppose que l'étudiant ait suivi les unités d'enseignement des modules B1 et C1. Les modules B1 et C1 constituent ainsi des **prérequis de suivi** pour l'inscription aux modules B2 et C2.
- c- L'inscription aux modules B3 et C3 suppose que l'étudiant ait suivi les unités d'enseignement des modules B2 et C2 et validé les unités d'enseignement des modules B1 et C1. Il en est de même pour l'inscription aux modules B4 et C4 qui suppose que l'étudiant ait validé les unités d'enseignement des modules B3 et C3 et validé les unités d'enseignement des modules B2 et C2.
- d- Certaines matières sont divisées en deux parties (I et II). Pour ces matières, l'étudiant ne peut s'inscrire à la partie II que s'il a suivi les cours de la partie I.
- e- L'inscription aux matières énumérées ci-dessous suppose, outre les exigences posées aux paragraphes a et b du présent article, le respect de prérequis supplémentaires (de validation ou de suivi selon les cas) :

| Matières | Prérequis |
|---|---|
| Droit administratif (module C3) | Droit administratif général (module A2) |
| Criminologie et sciences pénitentiaires (module C3) | Droit pénal général (module C2) |
| Droit pénal spécial (module B4) | Droit pénal général (module C2) |
| Voies d'exécution (module B3) | Droit judiciaire privé (module B2) |

DESCRIPTIFS DES UE

Première année de Licence

013DCIVL1 Introduction au droit I 6 Cr.

Le droit objectif

Introduction générale : Définition du droit. Rapport entre droit et société. Finalités du droit. Sciences auxiliaires du droit. Différents sens du mot droit.

I- L'identification du droit : La règle de droit (ses critères ; ses fondements) ; Le système du droit (les grandes familles juridiques ; les divisions du droit ; les ordres de juridiction).

II- La création du droit : Les sources écrites du droit ; Les sources non écrites du droit.

III- La mise en œuvre du droit : Détermination de la règle de droit applicable (dans l'espace ; dans le temps) ; Interprétation de la règle de droit applicable (objet de l'interprétation ; auteur de l'interprétation ; méthodes d'interprétation).

013DCIVL2 Introduction au droit II 6 Cr.

Les droits subjectifs

I- La titularité des droits

A) Les sujets de droit : 1) Les personnes physiques ; 2) Les personnes morales

B) La preuve des droits : 1) La charge de la preuve ; 2) Les modes de preuve

II- Les différents droits

A) Les droits extrapatrimoniaux : 1) Droits et libertés ; 2) Les droits de la personnalité

B) Les droits patrimoniaux : 1) Les droits personnels ; 2) Les droits réels

013DCONL1 Droit constitutionnel I 6 Cr.

Le droit constitutionnel est l'une des branches fondamentales du droit public. Le cours aborde, d'une part, les concepts théoriques de base de cette branche du droit et, d'autre part, les principaux régimes politiques contemporains.

Dans ce cours sont examinés successivement le concept de l'État, celui de la constitution et enfin le concept de la démocratie. L'étude de l'État porte tout d'abord sur la notion elle-même, ensuite sur les fonctions de l'État et enfin sur les formes étatiques. S'agissant de la constitution, sont abordés son aspect conceptuel (tant l'évolution historique du concept que ses différentes définitions), les procédures de son élaboration et de sa révision ainsi que le contrôle de la constitutionnalité des lois (la théorie du contrôle avec ses différentes formes, ses fonctions et la question de sa légitimité mais aussi des exemples concrets de types et d'organes de contrôle comme la Cour suprême des États-Unis, le Conseil constitutionnel français, la Cour de Karlsruhe, etc.). Le chapitre sur la démocratie examine non seulement le concept en tant que tel, à travers ses origines, ses définitions et les conditions favorables et nécessaires à son établissement, mais aussi les différentes manifestations de la démocratie à travers la participation du peuple au pouvoir (fondements souverainistes et systèmes exclusifs ou mixte de participation) et au choix des gouvernants (modalités du suffrage et modes de scrutin).

| | | |
|------------------|---------------------------------|--------------|
| 013DCONL2 | Droit constitutionnel II | 6 Cr. |
|------------------|---------------------------------|--------------|

Le cours porte sur la théorie de la séparation des pouvoirs, la classification des régimes politiques et l'étude des principaux régimes politiques occidentaux (États-Unis, Royaume-Uni, Italie, Allemagne et France).

| | | |
|------------------|---|--------------|
| 013COBCL1 | Code des obligations et des contrats | 5 Cr. |
|------------------|---|--------------|

Une introduction à la codification libanaise moderne à travers la genèse et les caractéristiques du Code des obligations et des contrats (comparé au « Medjellé » ottoman précédent), suivie des différentes catégories d'obligations, puis de la responsabilité civile « délictuelle et quasi-délictuelle ».

| | | |
|------------------|---------------------------------------|--------------|
| 013DCLIL2 | Droit constitutionnel libanais | 4 Cr. |
|------------------|---------------------------------------|--------------|

A- L'histoire constitutionnelle libanaise :

- L'évolution des institutions politiques libanaises dès la période ottomane jusqu'aux accords de Taëf de 1989 ; l'émirat, le caïmacanat, la moutasarrifiya, le mandat, la I^{re} République, la II^e République.
- La genèse de la constitution libanaise : le contexte, les sources et les grands principes d'inspiration, la procédure de révision et les amendements successifs.

B- Les institutions politiques actuelles :

- Les pouvoirs politiques : le législatif, l'exécutif, leurs compétences et les rapports de collaboration et de pression mutuels.
- Les institutions spécialisées : le Conseil constitutionnel, la Haute Cour.

| | | |
|------------------|-----------------------------|--------------|
| 013ECPOL1 | Économie politique I | 3 Cr. |
|------------------|-----------------------------|--------------|

Économie et société : une histoire politique et intellectuelle (XVIII^e – XXI^e siècles).

Ce cours a pour objectif d'initier les étudiants aux grands débats de la pensée politico-économique des deux derniers siècles, notamment autour du capitalisme et des questions qu'il soulève (stabilité, conflit, inégalités, etc.), dans le cadre d'une approche critique et pluraliste. Les différents chapitres accordent une attention spéciale aux influences exercées par ces débats du passé sur les politiques publiques contemporaines (économiques bien sûr, mais également sociales, éducatives, militaires, judiciaires, etc.). Chaque séance s'attarde sur l'intersection entre les questionnements économiques et certains grands thèmes juridiques et politiques comme la propriété privée, l'État, la justice, le droit, l'égalité ou la domination.

Le cours débute sur une réflexion épistémologique autour de la « scientificité » de l'économie, à travers les débats récents en la matière. Le Chapitre I aborde l'émergence historique du capitalisme et les premières tentatives de le penser. Le Chapitre II se penche sur la pensée économique classique (Smith, Ricardo, Malthus). Le Chapitre III étudie la première vague de remises en question des idées classiques et de la valeur-travail par le courant néo-classique naissant. Il décrit l'émergence et les fondements de la philosophie utilitariste (Bentham) et de ses disciples économistes (Say, Senior, Bastiat). Le chapitre IV présente les résistances intellectuelles présocialistes en réaction aux conditions de travail et de vie des travailleurs (Thompson, Saint-Simon, Proudhon, etc.). Le chapitre V s'attarde sur la contribution marxiste au débat en cours, ainsi que sur les influences qu'elle exercera sur les conflits politiques et les mouvements sociaux du XX^e siècle. Le chapitre VI présente la révolution marginaliste et son autorité sur l'économie politique contemporaine (Jevons, Menger, Walras, Marshall). Le chapitre VII introduit deux pensées critiques du début du XX^e siècle : celle de Thorstein Veblen, l'un des fondateurs du courant institutionnaliste, et celle d'auteurs comme Luxembourg, Hobson ou Lénine qui s'attaquent à l'impérialisme des grandes nations capitalistes et dénoncent l'hypocrisie coloniale qui cache une domination politique et

économique. Dans la lignée de la crise de 1929 et du New Deal de Roosevelt, la pensée keynésienne est présentée dans le chapitre VIII, notamment à travers ses conséquences sur la place et le rôle de l'État jusqu'aux années 1970. Le chapitre IX montre que cette domination intellectuelle n'empêche pas le développement de plusieurs écoles de pensée à l'ombre du primat keynésien. D'une part, l'économie du développement (dans le sillage d'Arthur Lewis), d'autre part les travaux de l'économiste Samuelson qui fait la synthèse de l'approche Keynésienne et de l'approche néo-classique. À leur opposé, les économistes conservateurs des écoles autrichiennes et de Chicago se radicalisent en critiquant l'intervention ou même l'existence de l'État dans certains domaines (Hayek et Friedman). Enfin, le chapitre conclusif présente les tentatives nouvelles de construire une économie politique critique dans des institutions diverses (famille, école, gouvernement, etc.).

| | | |
|------------------|------------------------------|--------------|
| 013ECPOL2 | Économie politique II | 3 Cr. |
|------------------|------------------------------|--------------|

États, économies et sociétés civiles au Moyen-Orient

L'économie politique du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord est présentée aux étudiants en faisant usage des notions, concepts et outils analytiques développés dans le cours du semestre précédent (Éco Po I). L'économie, la politique, le droit et la justice dans la région sont exposés dans leurs influences réciproques au cours des XX^e et XXI^e siècles, avec une attention particulière accordée au cas libanais d'une part, et aux transformations juridiques à portée sociale d'autre part. Les différentes questions économiques (relatives aux services, à l'agriculture, à l'eau, au pétrole, à la démographie, aux questions militaires, au marché de l'emploi, à la justice, etc.) sont étudiées au prisme de la grille d'analyse proposée par le cours et qui donne une place de choix aux acteurs politiques et de la société civile. Les étudiants sont ainsi introduits à l'histoire politico-économique du « monde arabe » contemporain, depuis l'époque coloniale en passant par le tournant socialiste de l'indépendance jusqu'aux révoltes de 2011. Le cours présente les principaux éléments du revirement néo-libéral des années 80-90 issu du « consensus de Washington » et ses acteurs (institutions financières internationales, régimes politiques, etc.), ainsi que la notion de « capitalisme de connivence » et ses implications économiques et politiques. Les étudiants y apprennent à décrypter les liens complexes entre autoritarisme, capitalisme et démocratie, et à identifier la portée politique et sociale des choix économiques des régimes arabes pour essayer de comprendre le rôle relatif des questions économiques et sociales dans la genèse des mouvements sociaux, ainsi que les défis politiques et économiques dans chaque secteur étudié. Le cours débouche sur une sensibilisation analytique à la question des inégalités au Liban et dans le monde arabe.

| | | |
|------------------|------------------------------------|--------------|
| 013HINSL1 | Histoire des Institutions I | 3 Cr. |
|------------------|------------------------------------|--------------|

Institutions, droit et pouvoir dans l'Antiquité

Ce cours a pour objectif de sensibiliser les étudiants à l'historicité du droit et des institutions, et de les familiariser avec les temporalités inhérentes à la matière juridique et aux problèmes qu'elles soulèvent : évolutionnisme, liens de causalité, eurocentrisme, etc. Ces préoccupations méthodologiques et épistémologiques accompagnent les différents chapitres du cours, notamment lorsqu'il s'agit de comparer des expériences historiques différentes ou d'expliquer le présent du droit en ayant recours à ses passés multiples.

Un premier chapitre introductif présente l'intérêt et les difficultés de l'approche historique pour étudier les institutions et le droit. Le chapitre II expose les principaux éléments des anciens droits orientaux (babylonien et hébraïque notamment). Dans le chapitre III, le cours s'attarde sur les institutions politiques grecques dans le cadre des cités, avant de s'intéresser dans le chapitre IV à l'influence philosophique et morale de la pensée grecque sur le droit antique. Dans sa deuxième partie, le cours présente les institutions politiques romaines sous la République (chapitre V), ainsi que le droit romain de cette période, notamment en ce qui concerne ses sources, ses sanctions et ses procédures principales (chapitre VI). De même, les chapitres VII et VIII présentent les institutions politiques et le droit de la période romaine classique et du Bas-Empire. Un chapitre conclusif expose succinctement les influences romaines sur les droits du haut Moyen Âge dans le cadre du féodalisme balbutiant.

Tout au long de cette histoire, nous insistons sur les liens et influences réciproques entre le politique et son institutionnalisation d'une part, et les développements juridiques de l'autre. Histoire politique et intellectuelle et histoire juridique apparaissent ainsi intimement imbriquées, de manière à introduire les étudiants à l'intérêt d'une sociologie historique du droit.

| | | |
|------------------|-------------------------------------|--------------|
| 013HINSL2 | Histoire des institutions II | 3 Cr. |
|------------------|-------------------------------------|--------------|

Le droit et le pouvoir : une histoire de l'État

Animé par des préoccupations épistémologiques semblables à celles du cours précédent (HI 1), ce cours porte sur les époques médiévales et modernes, de la chute de l'Empire romain à la Révolution française et ses conséquences

sur le XIX^e siècle juridique et politique. Il insiste sur les processus lents et complexes de construction des États contemporains pour permettre aux étudiants de saisir leur historicité ainsi que celle des principales institutions, tout en appréhendant les interactions entre acteurs et processus juridiques, militaires, économiques, intellectuels et politiques à l'œuvre dans des contextes différents. Une importance spéciale est accordée à la mise en place mouvementée des pouvoirs normatif et judiciaire. Les rapports entre les États naissants et l'Église, la féodalité et son pluralisme juridique et coutumier, le rôle des juristes dans la construction de l'État absolutiste, les principales institutions médiévales et modernes : ces aspects parmi d'autres permettent de remonter avec les étudiants aux origines historiques de la diversité des formes étatiques et politiques contemporaines. Cette construction n'est ni linéaire ni incontestée, et le cours accorde une place importante aux principaux mouvements médiévaux et modernes de résistance à l'État, qui apparaît ainsi dans toute son originalité (puisqu'il n'est plus l'aboutissement inévitable et ultime de l'histoire institutionnelle) et toute sa violence (il se construit contre d'autres formes d'organisation sociale, politique et culturelle). Dans la dernière partie du cours, la présentation du moment colonial permet de faire la transition vers les institutions libanaises et moyen-orientales, pour souligner l'importance de l'importation intellectuelle et institutionnelle en œuvre entre le XIX^e et le XX^e siècles, tout en étant sensible aux phénomènes d'hybridation politique et juridique (influences locales, ottomanes, islamiques, etc.).

| | | |
|------------------|--|--------------|
| 013DRINL2 | Droit des relations internationales | 4 Cr. |
|------------------|--|--------------|

A - L'évolution historique la société internationale et de son droit :

les signes précurseurs durant l'Antiquité, la constitution d'une société internationale européenne avec la chute de l'Empire romain, l'apparition progressive d'un droit international, l'émergence de l'État moderne selon le modèle westphalien, la colonisation, la formulation d'une doctrine de droit international, l'élargissement de la société internationale sous domination européenne, les mécanismes de coopération internationale, la SDN, le système des mandats, l'institutionnalisation de la société internationale, la contradiction Est /Ouest, la décolonisation, la prolifération des normes du droit international, la mondialisation et la fracture Nord/Sud.

B- Les acteurs de la société internationale

- Les acteurs principaux :
- L'État, les organisations internationales- Les acteurs secondaires - Les personnes physiques, les ONG, les firmes multinationales.

| | | |
|------------------|-------------------------------|--------------|
| 013TEJUL2 | Terminologie juridique | 3 Cr. |
|------------------|-------------------------------|--------------|

A- Les principaux termes arabes et français se rapportant aux différentes branches du droit :

- Droit privé : droit civil, droit commercial, droit du travail, procédure civile)
- Droit pénal : droit pénal général, droit pénal spécial, procédure pénale- Droit public : droit constitutionnel, droit administratif, droit budgétaire et législation financière, droit international public.

B- Aperçu thématique des principaux termes juridiques anglais.

C- Les principales locutions latines

| | | |
|------------------|---------------------|--------------|
| 013METHL1 | Méthodologie | 3 Cr. |
|------------------|---------------------|--------------|

La méthodologie juridique est destinée à l'apprentissage des méthodes de travail appliquées par les juristes dans le cadre de leur activité. Les étudiants ont besoin d'être guidés à la fois pour obtenir leur diplôme et pour se préparer à la vie professionnelle. Ce cours tend à leur donner les outils nécessaires pour réussir les épreuves écrites (commentaire de texte ,analyse d'une décision de justice, cas pratique, dissertation)et les épreuves orales (consultation orale, exposé oral) auxquelles ils sont soumis tout au long de leur cursus soit dans le cadre des séances de travaux dirigés, soit en fin de semestre La méthodologie vise aussi à développer chez eux les qualités de recherche, de raisonnement, et de structuration de la pensée, nécessaires à tout juriste.

Deuxième année de Licence

| | | |
|------------------|------------------------------|--------------|
| 013DADIL3 | Droit administratif I | 6 Cr. |
|------------------|------------------------------|--------------|

Introduction générale

- 1) La justice administrative
- 2) La légalité administrative
- 3) La responsabilité administrative.

| | | |
|------------------|-------------------------------|--------------|
| 013DAD2L4 | Droit administratif II | 6 Cr. |
|------------------|-------------------------------|--------------|

- 1) Le service public
- 2) La police administrative
- 3) Les actes administratifs unilatéraux
- 4) Les contrats administratifs.

| | | |
|------------------|--------------------------------|--------------|
| 013DOB1L3 | Droit des obligations I | 6 Cr. |
|------------------|--------------------------------|--------------|

- I- Introduction au droit des obligations
- Les origines du Code des obligations et des contrats libanais
 - La notion d'obligation, les sources des obligations, les classifications des obligations.
- II- La formation du contrat
- Les éléments constitutifs de l'accord de volontés (offre et acceptation) ; le processus de rencontre des volontés (pourparlers, avant contrats) ; les vices du consentement (erreur dol, violence) ; l'objet ; la cause.
 - Les sanctions de la formation du contrat : nullité, inexistance.

| | | |
|------------------|---------------------------------|--------------|
| 013DOB2L4 | Droit des obligations II | 6 Cr. |
|------------------|---------------------------------|--------------|

- I- Les effets du contrat
- L'exécution du contrat : force obligatoire du contrat ; rayonnement du contrat ; circulation du contrat.
L'inexécution du contrat : régime général de la responsabilité contractuelle ; règles spécifiques aux contrats synallagmatiques.
- II- la responsabilité civile délictuelle
- Le fait dommageable : dommage ; fait générateur ; lien de causalité - Le régime de responsabilité : régimes de droit commun (fait personnel, fait d'autrui, fait des choses) ; régimes spéciaux. L'effet juridique de la responsabilité : l'obligation de réparation.

| | | |
|------------------|---------------------------|--------------|
| 013PCI1L3 | Procédure civile I | 4 Cr. |
|------------------|---------------------------|--------------|

- 1) Principes généraux. 2) L'action (intérêt, qualité, capacité). 3) La demande en justice (la demande initiale ; les demandes incidentes). 4) Les moyens de défense (les défenses au fonds ; les exceptions de procédure ; les fins de non-recevoir). 5) La compétence (la compétence internationale ; la compétence d'attribution ou *ratione materiae* ; la compétence territoriale ou *ratione loci*).

| | | |
|------------------|----------------------------|--------------|
| 013PCI2L4 | Procédure civile II | 4 Cr. |
|------------------|----------------------------|--------------|

- 1) La preuve (la preuve littérale ; l'aveu et la comparution personnelle ; le serment ; la preuve testimoniale ; les présomptions ; la constatation et l'expertise). 2) L'instance (notions générales ; représentation en justice ; la signification ou la notification ; les délais ; les incidents d'instance). 3) Les jugements. 4) Le juge des référés. 5) Les décisions gracieuses et les ordonnances sur requêtes.

| | | |
|------------------|---|--------------|
| 013OJALL4 | Organisations et juridictions administratives au Liban | 4 Cr. |
|------------------|---|--------------|

Le cours portant sur l'organisation administrative et des juridictions administratives comporte deux titres. Dans le premier titre, réservé à l'organisation administrative, sont développés le pouvoir centralisé et déconcentré, d'une part, et les pouvoirs décentralisés, d'autre part. Ces développements sont précédés d'un aperçu sur le service public et la personne morale.

Le second titre est réservé au contentieux administratif et plus précisément aux règles de procédure administrative développées dans le statut du Conseil d'État. Ce titre est divisé en trois parties. La première partie est consacrée à la requête introductive d'instance, la seconde au déroulement de l'instance et la troisième à la phase du jugement.

| | | |
|------------------|---|--------------|
| 013DBDFL3 | Droit des biens et droit foncier | 4 Cr. |
|------------------|---|--------------|

- I- Les immeubles
- Délimitation et recensement
 - Registre foncier
 - Les différents droits réels
 - Les différentes catégories d'immeubles
 - Nature juridique des terres. Théorie générale des wakfs

- Les troubles de voisinage
 - Le droit de propriété : indivision, copropriété, le permis de construire, remembrement et lotissement.
- II- Les meubles
- La monnaie- La possession (En fait de meubles, possession vaut titre).

| | | |
|------------------|---|--------------|
| 013PPDLL4 | Procédure pénale en droit libanais | 4 Cr. |
|------------------|---|--------------|

Ce cours présentera l'ensemble des règles qui, depuis l'enquête policière jusqu'au jugement, précisent la façon dont les personnes soupçonnées d'être les auteurs ou les complices d'une infraction sont recherchées, poursuivies, puis jugées.

Le cours est composé de cinq parties :

- 1) L'organisation de la juridiction pénale
- 2) L'action devant le juge pénal
- 3) L'instruction dans le procès pénal
- 4) Les voies de recours
- 5) Les issues du procès pénal.

| | | |
|------------------|---------------------------|--------------|
| 013FIPUL4 | Finances publiques | 4 Cr. |
|------------------|---------------------------|--------------|

Définition, objet, sources normatives (environnement juridique, politique, économique, évolution et enjeux)

- La notion de budget : définition politique, définition juridique, caractéristiques principales, aperçu historique
- Les principes budgétaires : unité, universalité, annualité, équilibre, sincérité
- L'élaboration du budget : autorités compétentes, procédure d'élaboration, présentation et contenu
- L'adoption du budget : étendue des prérogatives parlementaires, rôle de la commission des finances et du budget, discussion et vote, contentieux constitutionnel
- L'exécution du budget : principes, exécution des recettes, exécution des dépenses
- Le contrôle de l'exécution du budget : le contrôle administratif, le contrôle par la Cour des comptes, le contrôle parlementaire
- Les instruments de financement budgétaire : le financement de l'État par l'impôt (étude sommaire de l'impôt) ; le financement de l'État par l'emprunt (Trésor et emprunt public).

| | | |
|------------------|----------------------------|--------------|
| 013DPEGL4 | Droit pénal général | 5 Cr. |
|------------------|----------------------------|--------------|

- Fondement et évolution du droit de punir. Les différentes écoles de droit pénal. Principes généraux de droit pénal. Les sciences complémentaires. Rapports du droit pénal avec les autres branches du droit et les autres sciences humaines. Le code pénal libanais : élaboration, contenu, plan.
- Les éléments constitutifs de l'infraction. L'élément légal. L'élément matériel. La tentative. L'élément moral. La responsabilité pénale. Les faits justificatifs. Les diverses sortes d'infractions.
- Tableau et caractères généraux des peines et des mesures de sûreté. Mesure des peines. Circonstances aggravantes, excuses et circonstances atténuantes. Complicité. Concours d'infractions. Récidive et preuves de la récidive. Causes de suspension ou d'extinction des peines et des condamnations. Responsabilité des mineurs.
- Les grands systèmes de procédure pénale.

| | | |
|------------------|---|--------------|
| 013HCOBL4 | Histoire comparative des obligations | 3 Cr. |
|------------------|---|--------------|

Introduction : Droit romain comme base commune des droits des obligations de la tradition civiliste. Droit romain et Code civil français. Droit romain et COC libanais.

Chapitre 1 : Les grandes étapes du droit privé romain

- 1- L'ancien droit romain
- 2- Le droit classique romain
- 3- Le droit romain tardif.

Chapitre 2 : Définitions et classifications des obligations

- 1- La notion d'obligation
- 2- L'invention du contrat
- 3- Les classifications des obligations.

Chapitre 3 : Les contrats formalistes

- 1- Le formalisme contractuel
- 2- Le paradigme de la stipulation.

Chapitre 4 : Les contrats réels

- 1- Le *mutuum* (le prêt de consommation)
- 2- Les contrats réels de bonne foi.

Chapitre 5 : l'invention du contrat consensuel

- 1- La bonne foi
- 2- Le *numerus clausus* des contrats consensuels de bonne foi.

Troisième année de Licence

| | | |
|------------------|---------------------------|--------------|
| 013DCO1L5 | Droit Commercial I | 6 Cr. |
|------------------|---------------------------|--------------|

Le cours magistral est composé d'une introduction et de deux parties.

L'introduction est axée sur la question essentielle suivante : le droit commercial est-il distinct du droit civil et par conséquent mérite-t-il d'être étudié ? La réponse positive à cette question est donnée à travers l'examen de l'histoire et de l'évolution du droit commercial ainsi que des sources de celui-ci qui ne se confondent pas avec celles du droit civil et enfin à travers la démonstration que les règles du droit commercial sont distinctes des règles du droit civil. Une fois la distinction entre droit civil et droit commercial faite, les critères d'application de ce dernier sont dégagés.

La première partie est intitulée « Les actes de commerce et le commerçant ». Elle porte sur la détermination des actes de commerce (actes de commerce par nature, par accessoire, par la forme et par la fonction) et de leur régime juridique puis sur le commerçant au double niveau de sa qualité et de son statut.

La deuxième partie est intitulée « Les biens du commerçant ». Dans le cadre de cette partie, est examiné le fonds de commerce quant aux éléments qui le composent et aux principales opérations dont il peut faire l'objet (la vente, l'apport en société, la location-gérance et le nantissement). Une étude succincte des autres fonds professionnels y est également faite (fonds artisanal, fonds agricole et fonds libéral) et enfin, y sont expliqués les moyens qui permettent au commerçant ou au professionnel de mettre ses biens personnels à l'abri des risques de son activité commerciale ou professionnelle.

Le cours magistral est complété par les séances de travaux dirigés qui proposent l'examen dans leur aspect pratique des points susmentionnés de même que celui des notions supplémentaires suivantes : l'arbitrage, la représentation commerciale et la concurrence.

| | | |
|------------------|----------------------------|--------------|
| 013DCO2L6 | Droit commercial II | 6 Cr. |
|------------------|----------------------------|--------------|

Cette partie porte sur le droit des sociétés.

Elle commence par introduire la société (contrat ou institution), pour poursuivre l'étude des principaux éléments du contrat de société.

Le cours envisage ensuite les règles applicables aux sociétés en général, que ce soit au niveau de leur naissance, leur fonctionnement ou leur disparition.

Dans un troisième temps, l'étude porte sur un examen détaillé des trois principaux types de sociétés : société en nom collectif (type de la société de personnes), société à responsabilité limitée (société de type mixte), et société anonyme (société de capitaux).

| | | |
|------------------|---|--------------|
| 013DCI1L5 | Droit civil I - Contrats spéciaux et sûretés | 6 Cr. |
|------------------|---|--------------|

Étude des principaux contrats spéciaux en droit libanais et en droit français.

- La vente : formation et effets
- Le mandat.

| | | |
|------------------|--|--------------|
| 013DCI2L6 | Droit Civil II - Contrats spéciaux et sûretés | 6 Cr. |
|------------------|--|--------------|

- Le contrat d'entreprise
- Le bail
- Les sûretés : notion de sûretés- Droit de rétention- Sûretés personnelles- Sûretés réelles.

| | | |
|------------------|--------------------------|--------------|
| 013VOEXL6 | Voies d'exécution | 4 Cr. |
|------------------|--------------------------|--------------|

Introduction

- I- La réglementation des voies d'exécution dans le droit libanais
- II- La saisie conservatoire

- III- La saisie-revendication
- IV- La saisie-arrêt
- V- La saisie-exécutoire.

| | | |
|------------------|---|--------------|
| 013DTSSL5 | Droit du travail et de la sécurité sociale | 4 Cr. |
|------------------|---|--------------|

La raison d'être du droit du travail, les éléments du contrat individuel du travail, la rupture du contrat de travail, le contentieux des conflits individuels et collectifs de travail et les accidents du travail.

Les principales notions du droit du travail en France et au Liban : l'entreprise (la notion d'entreprise, son organisation sociale, les événements qui affectent sa vie, les obligations de l'employeur et du salarié), les rapports collectifs de travail (les syndicats, la grève et le lock-out, etc.).

La Sécurité sociale traite l'organisation administrative de la Caisse nationale de la sécurité sociale au Liban, les branches de la Sécurité sociale, les affiliés à la Sécurité sociale, les cotisations et le contentieux de la retraite devant la Cour de cassation libanaise.

| | | |
|------------------|--|--------------|
| 013DTSLL6 | Droit du travail et de la sécurité sociale au Liban | 4 Cr. |
|------------------|--|--------------|

Le droit du travail est un droit spécifique avec beaucoup de particularités, pénétré des principes du droit public et du droit privé. La recherche des solutions doit s'effectuer dans le cadre du seul droit du travail, ensemble homogène de dispositions cohérentes sous peine de méconnaître la finalité sociale des règles juridiques.

C'est pourquoi, le cours de droit du travail du 1^{er} semestre donné en arabe, est un cours concret et précis qui explique à l'étudiant la raison d'être du droit du travail, l'esprit qui doit régir l'interprétation des textes, les éléments du contrat individuel du travail, la rupture du contrat de travail, le contentieux des conflits individuels et collectifs de travail et les accidents du travail, tout en passant en revue, les principaux problèmes qui se posent aux tribunaux arbitraux du travail au Liban et les solutions que la chambre sociale de la Cour de Cassation leur a apportées.

| | | |
|------------------|-----------------------------------|--------------|
| 013DIPUL5 | Droit international public | 4 Cr. |
|------------------|-----------------------------------|--------------|

- Introduction générale au droit international public

- Les sujets du droit international :

- 1) Les États : définition, souveraineté, territoire, compétences, formation et transformation des États.
- 2) Les organisations internationales : le statut des organisations internationales, leur personnalité juridique, leur structure, leurs compétences.
- 3) Les individus : la protection internationale des individus à travers le développement des droits de l'homme et du droit humanitaire, la répression internationale des individus et la création des juridictions pénales internationales.

| | | |
|------------------|---------------------------------|--------------|
| 013COCOL6 | Comptabilité commerciale | 4 Cr. |
|------------------|---------------------------------|--------------|

I - Les principaux documents comptables

- 1- Le bilan d'ouverture
- 2- Les comptes
- 3- Le livre journal
- 4- Le grand livre
- 5- Le plan comptable
- 6- La balance.

II - Les principaux travaux comptables datant du 31 décembre de l'année

- 1- Les principaux travaux d'inventaire et la balance avant inventaire
- 2- La détermination du résultat
- 3- La balance après inventaire
- 4- Le bilan final
- 5- Les principaux ratios.

| | | |
|------------------|------------------------------------|--------------|
| 013DADSL6 | Droit administratif spécial | 5 Cr. |
|------------------|------------------------------------|--------------|

- 1) La propriété des personnes publiques. Domaine public et domaine privé. Mode de gestion du domaine privé.
- 2) Les travaux publics et les ouvrages publics. Modes d'exécution. La responsabilité du fait des travaux publics.
- 3) Expropriation et réquisition.

| | | |
|------------------|--|--------------|
| 013LPDFL6 | Libertés publiques et droits fondamentaux | 4 Cr. |
|------------------|--|--------------|

- 1) La notion de droits publics individuels et sociaux. Son histoire ses fondements philosophiques et juridiques.
- 2) Les différentes techniques juridiques de reconnaissances et de protections des libertés publiques en droit comparé.

| | | |
|------------------|--|--------------|
| 013DPINL5 | Droit de la propriété intellectuelle (optionnelle fermée) | 3 Cr. |
|------------------|--|--------------|

Introduction générale

- 1- Définitions- État de la matière et liens avec les autres branches du droit.
- 2- Branches du droit de la propriété intellectuelle
- 3- Historique et sources du droit de PI
- 4- Caractères du concept de la PI
- 5- Nature des droits de PI
- 6- Fondements philosophiques du droit de PI.

Titre I : La propriété littéraire et artistique

- 1) Les conditions de la protection
- 2) Le domaine de la protection
- 3) Les titulaires de la protection
- 4) Le contenu de la protection
- 5) Les sanctions des droits de PI.

Titre II : La propriété industrielle

Introduction : définitions ; historique

- 1) Les créations industrielles
 - a- Dessins et modèles industriels
 - b- Brevets d'invention
- 2) Les signes distinctifs
 - a- Les marques
 - b- Les dénominations géographiques.

| | | |
|------------------|---|--------------|
| 013CRSPL6 | Criminologie et sciences pénitentiaires (optionnelle fermée) | 3 Cr. |
|------------------|---|--------------|

I- La criminologie

Introduction générale

- Le crime : approche sociologique et sources religieuses et éthiques
- La criminologie : définition(s), liens avec d'autres disciplines juridiques et avec les sciences humaines et objet de la matière
- Historiographie ou histoire de la pensée sur le crime
- Conceptions philosophiques chronologiques sur le crime : les différentes écoles en criminologie
- Domaine de la criminologie
- Différentes catégories de criminologie (biologique, psychologique et sociologique)
- Les méthodes de la criminologie (XIX^e, XX^e et XXI^e siècles).

Première partie : L'étude du crime ou micro-criminalité

Chapitre 1 : La classification des crimes

Deuxième partie : L'étude de la criminalité ou macro-criminalité

Chapitre 1 : La criminalité des pays en voie de développement

Chapitre 2 : La criminalité des pays développés.

Troisième Partie : L'étude du criminel

Chapitre 1 : Les délinquants atteints de troubles mentaux

Chapitre 2 : Délinquants d'habitude et délinquants d'occasion

Chapitre 3 : Délinquants jeunes et délinquants adultes.

Quatrième partie : Les moyens de lutte contre la criminalité
Chapitre 1 : Les liens de la criminalité et du droit pénal
Chapitre 2 : Les fonctions de la peine
Chapitre 3 : La criminologie préventive
Chapitre 4 : La criminologie clinique
Chapitre 5 : Les grands problèmes criminologiques actuels.

II- La science pénitentiaire
Introduction générale
Définition et évolution de la science pénitentiaire
Chapitre 1 : Les divers types de sanctions
Chapitre 2 : Les institutions pénitentiaires.

Quatrième année de Licence

L'enseignement de quatrième année de licence en droit est divisé en deux parties dont chacune est sanctionnée par un examen distinct. La première partie comporte un certificat de droit privé ou un certificat de droit public entre lesquels les candidats ont le choix. La seconde partie porte sur des matières de droit libanais et donne lieu à un certificat de spécialisation. La première partie est enseignée entièrement en langue française, la seconde partie entièrement en langue arabe.

I- Option droit privé

| | | |
|------------------|--------------------------------------|--------------|
| 013DCOML7 | Droit commercial I - Faillite | 5 Cr. |
|------------------|--------------------------------------|--------------|

Les procédures collectives (faillite et concordat préventif), appréciées au regard des avancées de la législation bancaire spéciale ainsi que du droit français moderne des entreprises en difficulté.

| | | |
|------------------|---|--------------|
| 013DCOML8 | Droit commercial II - Effets de commerce | 5 Cr. |
|------------------|---|--------------|

Les effets de commerce (y compris le chèque), suivis en supplément- de deux modèles d'actes courants de la vie des affaires : la garantie autonome et le contrat « FIDIC ».

| | | |
|------------------|---|--------------|
| 013DCI1L7 | Droit civil I - Successions et libéralités | 5 Cr. |
|------------------|---|--------------|

Introduction : les relations entre le droit des successions et le droit des libéralités.

Les règles applicables à la succession des « non-mahométans » (loi du 23 juin 1959)

La dévolution successorale :

- 1) La dévolution légale (les qualités requises pour succéder, les principes de désignation des héritiers, l'étendue des droits des héritiers)
- 2) La dévolution volontaire (les pactes sur successions futures, le testament, la réserve héréditaire).

| | | |
|------------------|--|--------------|
| 013DCI1L8 | Droit civil II - Successions et libéralités | 5 Cr. |
|------------------|--|--------------|

Le règlement successoral :

- 1) Le règlement amiable (l'appréhension de la succession, le sort du passif successoral, le sort de l'actif successoral)
- 2) Le règlement judiciaire.

| | | |
|------------------|------------------------------------|--------------|
| 013DIPVL7 | Droit international privé I | 6 Cr. |
|------------------|------------------------------------|--------------|

Le cours de Droit international privé I inclut une introduction générale, présentant le droit international privé (objet, sources) et l'évolution historique des conflits de lois (de l'école italienne des statuts à l'époque contemporaine). Ensuite, le cours approfondit l'étude de la théorie générale des conflits de lois, notamment les caractéristiques de la règle de conflit classique et des techniques concurrentes modernes (lois de police, *proper law*, règles de conflit à finalité matérielle, etc.). De même, il étudie le fonctionnement des règles de conflit, notamment les problèmes dus à la divergence des systèmes nationaux (particulièrement, le problème de la qualification et le renvoi), ainsi que ceux dus au temps (changement de la règle de conflit et conflit mobile), pour finir par l'étude de la loi étrangère : régime d'application devant le juge du for (application d'office, preuve du contenu de la loi étrangère, contrôles

exercés par la cour de cassation sur les juges du fond, etc.) et éviction éventuelle de la loi étrangère (exceptions d'ordre public international et de fraude à la loi, etc.).

| | | |
|------------------|-------------------------------------|--------------|
| 013DIPVL8 | Droit international privé II | 6 Cr. |
|------------------|-------------------------------------|--------------|

Étude des conflits de juridictions sous l'angle de la compétence internationale, des conflits de procédures et de la réception des jugements étrangers.

Étude de la partie spéciale de droit international privé : le statut personnel, les contrats internationaux (droit libanais et droit français).

| | | |
|------------------|----------------------------------|--------------|
| 013DIFAL8 | Droit fiscal des affaires | 3 Cr. |
|------------------|----------------------------------|--------------|

Le cours de Droit fiscal porte sur l'ensemble des règles juridiques relatives à l'impôt. Il présente les principes et techniques propres à la matière (historique, définition, caractéristiques, spécificités des sources du droit fiscal, modalités d'interprétation de ces règles aussi bien par les juridictions compétentes que par l'administration, etc.) ainsi que les notions de bases des finances publiques et du budget. Il envisage de même les principaux impôts qui forment le système fiscal libanais, et porte plus particulièrement sur la fiscalité des affaires avec ses mécanismes et particularités. Il comporte aussi un large aspect international conventionnel et comparatif de manière à rendre les étudiants plus à même de comprendre les évolutions récentes au niveau des normes fiscales et financières. Il leur permettra aussi de mieux maîtriser leur fiscalité personnelle ainsi que la fiscalité sociale et des affaires dans le cadre de leur activité professionnelles de conseil et d'assistance juridique.

Il aborde enfin les modes de contrôle et de vérification des contribuables ainsi que le contentieux fiscal.

| | | |
|------------------|--|--------------|
| 013IDCLL7 | Introduction au droit de la Common Law (optionnelle fermée) | 4 Cr. |
|------------------|--|--------------|

- Introduction au droit anglais : son histoire, ses spécificités (le rôle du jury, différence de conception de la règle de droit), ses sources (la jurisprudence, la loi, les autres sources)
- Introduction au droit américain : survol historique, structure du droit américain (aux niveaux législatif et jurisprudentiel), ses sources (la jurisprudence, les règles écrites)
- Séminaires pratiques relatifs au droit américain (termes juridiques anglo-saxons, Constitution américaine et grands arrêts de la Cour Suprême américaine, législations, contrats et sociétés dans la pratique américaine, les modes alternatifs de résolution des litiges aux États-Unis).

| | | |
|------------------|--|--------------|
| 013DIBAL8 | Droit bancaire (optionnelle fermée) | 4 Cr. |
|------------------|--|--------------|

- Réglementation de la profession bancaire : les banques (définition - accès à la profession bancaire - exercice de la profession bancaire - radiation) et les organes de direction et de contrôle (la Banque du Liban - les autres organes à caractère public)
- Les comptes en banque : règles communes à tous les comptes bancaires (ouverture, fonctionnement, clôture), règles propres au compte courant et au compte de dépôt.

| | | |
|------------------|--|--------------|
| 013DIEUL8 | Introduction au droit européen (optionnelle fermée) | 4 Cr. |
|------------------|--|--------------|

- Introduction générale : Un débat récurrent : quelle Europe ? - Les racines historiques de l'Europe - La double dimension du droit européen : l'Union européenne, le Conseil de l'Europe).
- L'ordre juridique communautaire : organes de l'Union européenne - Droit de l'Union européenne : effet direct et primauté du droit communautaire, sanction du droit communautaire.
- Le droit européen des droits de l'homme : Origines et fondement de la protection européenne des droits de l'homme - La Convention européenne des droits de l'homme : caractère objectif, applicabilité directe, primauté sur le droit interne - La Cour européenne des droits de l'homme : compétence obligatoire ; droit de recours individuel, autorité des arrêts de la Cour - Les droits protégés : droits intangibles, droits conditionnels, droits indirects.

II- Option Droit des affaires

013DCOML7 Droit commercial I - Faillite 5 Cr.

Les procédures collectives (faillite et concordat préventif), appréciées au regard des avancées de la législation bancaire spéciale ainsi que du droit français moderne des entreprises en difficulté.

013DCOML8 Droit commercial II - Effets de commerce 5 Cr.

Les effets de commerce (y compris le chèque), suivis en supplément de deux modèles d'actes courants de la vie des affaires : la garantie autonome et le contrat « FIDIC ».

013DCIL7 Droit civil I - Successions et libéralités 5 Cr.

Introduction : les relations entre le droit des successions et le droit des libéralités

Les règles applicables à la succession des « non-mahométans » (loi du 23 juin 1959)

La dévolution successorale :

- 1) La dévolution légale (les qualités requises pour succéder, les principes de désignation des héritiers, l'étendue des droits des héritiers)
- 2) La dévolution volontaire (les pactes sur successions futures, le testament, la réserve héréditaire).

013DIPVL7 Droit international privé I 6 Cr.

Le cours de Droit international privé I inclut une introduction générale, présentant le droit international privé (objet, sources) et l'évolution historique des conflits de lois (de l'école italienne des statuts à l'époque contemporaine). Ensuite, le cours approfondit l'étude de la théorie générale des conflits de lois, notamment les caractéristiques de la règle de conflit classique et des techniques concurrentes modernes (lois de police, *proper law*, règles de conflit à finalité matérielle). De même, il étudie le fonctionnement des règles de conflit, notamment les problèmes dus à la divergence des systèmes nationaux (particulièrement, le problème de la qualification et le renvoi), ainsi que ceux dus au temps (changement de la règle de conflit et conflit mobile), pour finir par l'étude de la loi étrangère : régime d'application devant le juge du for (application d'office, preuve du contenu de la loi étrangère, contrôles exercés par la cour de cassation sur les juges du fond et éviction éventuelle de la loi étrangère (exceptions d'ordre public international et de fraude à la loi, etc.).

013DIPVL8 Droit international privé II 6 Cr.

Étude des conflits de juridictions sous l'angle de la compétence internationale, des conflits de procédures et de la réception des jugements étrangers.

Étude de la partie spéciale de droit international privé : le statut personnel, les contrats internationaux (droit libanais et droit français).

013DCOIL8 Droit du commerce international 5 Cr.

Le cours de Droit du commerce international est un cours obligatoire en 4^e année du cursus « Licence libanaise en droit » pour les étudiants qui choisissent l'option droit des affaires. Le cours s'adresse aux étudiants qui veulent devenir des juristes d'affaires, dans un monde caractérisé par une mondialisation croissante. Il permet d'approfondir l'étude du droit international privé des affaires (particulièrement les contrats internationaux, les délits et les sociétés) et celle de l'arbitrage international, devenu de nos jours le principal mode de résolution des litiges commerciaux internationaux. Par ailleurs, il traite aussi de divers sujets pratiques particulièrement utiles en matière de droit du commerce international (négociation et médiation internationales, joint-ventures, divers contrats internationaux, etc.)

013DMFL7 Introduction au droit des marchés financiers 2 Cr.

Étude des activités, auteurs, autorités et contrôle des marchés financiers.

013DIFAL8 Droit fiscal des affaires 3 Cr.

Le cours de Droit fiscal des affaires porte sur l'ensemble des règles juridiques relatives à l'impôt. Il présente les principes et techniques propres à la matière (historique, définition, caractéristiques, spécificités des sources

du droit fiscal, modalités d'interprétation de ces règles aussi bien par les juridictions compétentes que par l'administration, etc.) ainsi que les notions de bases des finances publiques et du budget. Il envisage de même les principaux impôts qui forment le système fiscal libanais et porte plus particulièrement sur la fiscalité des affaires avec ses mécanismes et particularités. Il comporte aussi un large aspect international conventionnel et comparatif de manière à rendre les étudiants plus à même de comprendre les évolutions récentes au niveau des normes fiscales et financières. Il leur permettra aussi de mieux maîtriser leur fiscalité personnelle ainsi que la fiscalité sociale et des affaires dans le cadre de leur activité professionnelles de conseil et d'assistance juridique. Il aborde enfin les modes de contrôle et de vérification des contribuables ainsi que le contentieux fiscal.

| | | |
|------------------|--|--------------|
| 013IDCIL7 | Introduction au droit de la Common Law (optionnelle fermée) | 4 Cr. |
|------------------|--|--------------|

- Introduction au droit anglais : son histoire, ses spécificités (le rôle du jury, différence de conception de la règle de droit), ses sources (la jurisprudence, la loi, les autres sources)
- Introduction au droit américain : survol historique, structure du droit américain (aux niveaux législatif et jurisprudentiel), ses sources (la jurisprudence, les règles écrites)
- Séminaires pratiques relatifs au droit américain (termes juridiques anglo-saxons, Constitution américaine et grands arrêts de la Cour Suprême américaine, législations, contrats et sociétés dans la pratique américaine, les modes alternatifs de résolution des litiges aux États-Unis).

| | | |
|------------------|--|--------------|
| 013DIBAL8 | Droit bancaire (optionnelle fermée) | 4 Cr. |
|------------------|--|--------------|

- Réglementation de la profession bancaire : les banques (Définition - Accès à la profession bancaire - Exercice de la profession bancaire – Radiation) et les organes de direction et de contrôle (la Banque du Liban - Les autres organes à caractère public).
- Les comptes en banque : règles communes à tous les comptes bancaires (ouverture, fonctionnement, clôture), règles propres au compte courant et au compte de dépôt.

| | | |
|------------------|--|--------------|
| 013DIEUL8 | Introduction au droit européen (optionnelle fermée) | 4 Cr. |
|------------------|--|--------------|

- Introduction générale : Un débat récurrent : quelle Europe ? - Les racines historiques de l'Europe - La double dimension du droit européen : l'Union européenne ; le Conseil de l'Europe).
- L'ordre juridique communautaire : Organes de l'Union Européenne - Droit de l'Union européenne : effet direct et primauté du droit communautaire ; sanction du droit communautaire.
- Le droit européen des droits de l'homme : Origines et fondement de la protection européenne des droits de l'homme - La Convention européenne des droits de l'homme : caractère objectif, applicabilité directe, primauté sur le droit interne- La Cour européenne des droits de l'homme : compétence obligatoire ; droit de recours individuel ; autorité des arrêts de la Cour - Les droits protégés : droits intangibles ; droits conditionnels ; droits indirects.

III- Option Droit public

| | | |
|------------------|-------------------------------------|--------------|
| 013DIPUL7 | Droit international public I | 6 Cr. |
|------------------|-------------------------------------|--------------|

- Les sources du droit international public ou processus formel d'élaboration des normes internationales : les sources conventionnelles, les sources non écrites (coutume et principes généraux du droit), les actes unilatéraux et les sources subsidiaires (doctrine et jurisprudence).
- La responsabilité internationale des États en tant que sanction de la violation des règles du droit international : le fait internationalement illicite et ses effets, l'obligation de réparation, les contre-mesures.

| | | |
|------------------|--------------------------------------|--------------|
| 013DIPUL8 | Droit international public II | 6 Cr. |
|------------------|--------------------------------------|--------------|

- Le règlement pacifique des différends : les modes diplomatiques (négociation, médiation, enquête, conciliation) et les modes juridictionnels (arbitrage, règlement judiciaire) de règlement des différends.
- La réglementation du recours à la force armée : l'interdiction du recours à la force armée et le système de sécurité collective ; la légitime défense, exception à l'interdiction du recours à la force armée. L'extension du recours à la force armée : transgression ou évolution du droit international : le terrorisme ou l'usage incontrôlé de la force armée, l'intervention d'humanité, l'intervention sollicitée. Le désarmement pour une sécurité collective préventive.

| | | |
|------------------|----------------------------------|--------------|
| 013COADL7 | Contentieux administratif | 6 Cr. |
|------------------|----------------------------------|--------------|

- 1) La compétence de la juridiction administrative 2) Les recours devant le juge administratif 3) L'introduction de l'instance administrative
4) Le déroulement de l'instance administrative 5) La décision de justice administrative 6) Les modes alternatifs de règlement des litiges administratifs.

| | | |
|------------------|------------------------------------|--------------|
| 013COCOL8 | Contentieux constitutionnel | 6 Cr. |
|------------------|------------------------------------|--------------|

L'enseignement de contentieux constitutionnel propose l'étude approfondie de la justice constitutionnelle, de sa conception historique et doctrinale à sa mise en œuvre, jusqu'à ses dernières évolutions, notamment l'instauration de la QPC en France. Essentiellement fondé sur une approche comparative des Conseils constitutionnels français et libanais, l'enseignement offre une présentation détaillée du fonctionnement de la justice constitutionnelle, notamment à travers l'étude des normes de références et des règles de procédure du contrôle de constitutionnalité des lois. Il amène également les étudiants à s'interroger sur la place qu'occupe le juge constitutionnel au sein des pouvoirs publics

| | | |
|------------------|---------------------------------|--------------|
| 013DENVL7 | Droit de l'environnement | 4 Cr. |
|------------------|---------------------------------|--------------|

Introduction

Comprendre le droit de l'environnement – Penser le droit de l'environnement.

I- Les principes du droit de l'environnement :

Les principes primitifs – les principes actifs.

II- Les finalités du droit de l'environnement :

Le droit à l'environnement – le développement durable – la protection du patrimoine commun de l'humanité.

III- La réparation du dommage écologique :

La réparation civile du dommage écologique - la réparation administrative du dommage écologique.

| | | |
|------------------|---------------------------------------|--------------|
| 013DIEIL8 | Droit international économique | 5 Cr. |
|------------------|---------------------------------------|--------------|

Introduction générale

I - Les échanges internationaux

1) Le droit institutionnel de l'OMC

2) Le droit matériel de l'OMC).

II - Les investissements internationaux

1) Les sources du droit international des investissements

2) Les notions d'investisseur et d'investissement

3) Le régime juridique des investissements).

| | | |
|------------------|--|--------------|
| 013IDCLL7 | Introduction au droit de la Common Law (Optionnelle fermée) | 4 Cr. |
|------------------|--|--------------|

- Introduction au droit anglais : son histoire, ses spécificités (le rôle du jury, différence de conception de la règle de droit), ses sources (la jurisprudence, la loi, les autres sources)

- Introduction au droit américain : survol historique ; structure du droit américain (aux niveaux législatif et jurisprudentiel), ses sources (la jurisprudence, les règles écrites)

- Séminaires pratiques relatifs au droit américain (termes juridiques anglo-saxons ; Constitution américaine et grands arrêts de la Cour Suprême américaine ; législations, contrats et sociétés dans la pratique américaine ; les modes alternatifs de résolution des litiges aux États-Unis).

| | | |
|------------------|--|--------------|
| 013DIEUL8 | Introduction au droit européen (Optionnelle fermée) | 4 Cr. |
|------------------|--|--------------|

- Introduction générale : Un débat récurrent : quelle Europe ? - Les racines historiques de l'Europe - La double dimension du droit européen : l'Union européenne ; le Conseil de l'Europe).

- L'ordre juridique communautaire : Organes de l'Union Européenne - Droit de l'Union européenne : effet direct et primauté du droit communautaire, sanction du droit communautaire.

- Le droit européen des droits de l'homme : Origines et fondement de la protection européenne des droits de l'homme - La Convention européenne des droits de l'homme : caractère objectif, applicabilité directe, primauté sur le droit interne - La Cour européenne des droits de l'homme : compétence obligatoire ; droit de recours individuel ; autorité des arrêts de la Cour - Les droits protégés : droits intangibles, droits conditionnels, droits indirects.

| | | |
|------------------|----------------------------------|--------------|
| 013DIFAL8 | Droit fiscal des affaires | 3 Cr. |
|------------------|----------------------------------|--------------|

Le cours de Droit fiscal des affaires porte sur l'ensemble des règles juridiques relatives à l'impôt. Il présente les principes et techniques propres à la matière (historique, définition, caractéristiques, spécificités des sources du droit fiscal, modalités d'interprétation de ces règles aussi bien par les juridictions compétentes que par l'administration, etc.) ainsi que les notions de bases des finances publiques et du budget. Il envisage de même les principaux impôts qui forment le système fiscal libanais, et porte plus particulièrement sur la fiscalité des affaires avec ses mécanismes et particularités. Il comporte aussi un large aspect international conventionnel et comparatif de manière à rendre les étudiants plus à même de comprendre les évolutions récentes au niveau des normes fiscales et financières. Il leur permettra aussi de mieux maîtriser leur fiscalité personnelle ainsi que la fiscalité sociale et des affaires dans le cadre de leur activité professionnelles de conseil et d'assistance juridique. Il aborde enfin les modes de contrôle et de vérification des contribuables ainsi que le contentieux fiscal.

IV- Certificat de spécialisation communs aux trois options de droit privé, droit des affaires et de droit public (matières enseignées en langue arabe)

| | | |
|------------------|------------------------------|--------------|
| 013DIARL7 | Droit des pays arabes | 5 Cr. |
|------------------|------------------------------|--------------|

Étude comparative des différents systèmes des pays arabes dans le domaine du droit public et du droit privé.

| | | |
|------------------|---------------------------------|--------------|
| 013DINTL8 | Droit intercommunautaire | 3 Cr. |
|------------------|---------------------------------|--------------|

Le cours de Droit intercommunautaire a pour objet les rapports entre le droit civil et les divers droits confessionnels en matière de statut personnel.

Il s'ouvre par un aperçu historique de l'émergence des diverses communautés religieuses au Liban et du développement progressif de leurs compétences législatives et juridictionnelles en étudiant les spécificités du lien communautaire au Liban.

Puis, il passe en revue les diverses compétences législatives et juridictionnelles des communautés religieuses à travers l'étude des textes qui les ont instaurées. Un chapitre est consacré aux tribunaux confessionnels qui étudie leurs compétences ainsi que la procédure qui y est suivie. L'exécution des décisions communautaires est également traitée.

Enfin, le cours s'intéresse aux conflits de compétence qu'ils soient *ratione personae* ou *ratione materiae* entre les deux ordres de juridictions et propose une analyse des diverses décisions jurisprudentielles en la matière.

Le lien communautaire. Ses caractéristiques et ses conséquences civiles. Le droit communautaire et son évolution. Conflits de lois et de juridictions étatiques et confessionnelles. Conflits de loi et de juridictions intercommunautaires

| | | |
|------------------|---------------------------|--------------|
| 013STPEL8 | Statuts personnels | 5 Cr. |
|------------------|---------------------------|--------------|

Statut personnel des communautés chrétiennes

1) Introduction au régime du Statut personnel.

* Communautés religieuses reconnues par l'Arrêté 60 L.R.

* La compétence des autorités religieuses pour statuer sur les conflits matrimoniaux en vertu de la loi du 2 avril 1951

2) Le sacrement du mariage

3) Les éléments requis pour la célébration du mariage

4) Les empêchements dirimants au mariage

5) Les lois qui régissent les contrats de mariage

6) Les effets personnels et patrimoniaux du mariage : Garde des enfants – Séparation des biens – Pension alimentaire – Droit de visite

7) L'annulation du mariage chez les communautés catholiques

8) Les causes de divorce chez les communautés orthodoxe, copte, évangélique, israélite

9) La séparation entre les époux

10) L'adoption

11) La tutelle sur les mineurs

12) La filiation légitime et illégitime

13) Les dommages-intérêts consécutifs à l'annulation du mariage et au prononcé du divorce.

14) L'exécution des jugements religieux

- 15) Le pouvoir de la Cour de cassation (chambres réunies) de contrôler les jugements émanant des tribunaux religieux
- 16) Les mariages mixtes – conflits de compétence entre les tribunaux civils et religieux
- 17) La crise du régime du Statut personnel.

Statut personnel des communautés musulmanes

Introduction : l'étude des concepts : statut personnel, confessionnalisme et communautés musulmanes.

Les pouvoirs attribués aux communautés religieuses en matière de statut personnel, l'histoire des institutions judiciaires islamiques, l'indépendance judiciaire des chiïtes et des druzes, organisation des tribunaux char'y.

- 1) Les modalités du mariage avant l'Islam et la classification du mariage en Islam entre son caractère obligatoire et interdit
- 2) Les dispositions relatives aux fiançailles
- 3) Des éléments constitutifs du mariage et des conditions requises pour sa validité : tutelle matrimoniale, mahr (dot), empêchements au mariage
 - Les formalités administratives préalables au mariage
 - Les sanctions des conditions de validité du mariage. Les effets du mariage.
- 4) La dissolution du mariage et ses effets : de la répudiation, du divorce, de la répudiation moyennant compensation « khol'o », des différentes formes de répudiation et de leurs effets, des effets de la dissolution du mariage, de l'idda (retraite légale).
- 5) La pension alimentaire
- 6) La garde des enfants « hadana »
- 7) De la filiation et de ses effets, la reconnaissance de parenté
- 8) Le mariage mixte.

| | | |
|------------------|----------------------------|--------------|
| 013DIPSL7 | Droit pénal spécial | 4 Cr. |
|------------------|----------------------------|--------------|

Les infractions contre le patrimoine : vol, escroquerie, abus de confiance et infractions assimilées (Code pénal libanais, Livre II. Titre II).

Les infractions contre les personnes et les mœurs, atteintes à l'intégrité corporelle, attentats et outrages aux mœurs etc. (code pénal libanais. Livre II. Titres VII VIII et IX)

Les infractions contre la chose publique : atteintes à la sûreté de l'État, à la sécurité publique, infractions contre l'administration publique. L'administration de la justice, la foi publique, la religion et la famille (Code pénal libanais. Livre II. Titres I, II, III. IV V et VI). Notions générales sur les contraventions.

| | | |
|------------------|--------------------------------------|--------------|
| 013DFPUL8 | Droit de la fonction publique | 4 Cr. |
|------------------|--------------------------------------|--------------|

Le cours de Droit de la fonction publique est réservé à la loi sur la fonction publique au Liban. Les conditions d'accès à la fonction publique, les droits et les obligations des fonctionnaires publics, le déroulement de la carrière dans la fonction publique, ainsi que le pouvoir disciplinaire sont les principaux titres de cette matière.

Matières optionnelles ouvertes à la FDSP

| | | |
|------------------|---------------------------------------|--------------|
| 013ADREL1 | Alternative Dispute Resolution | 2 Cr. |
|------------------|---------------------------------------|--------------|


This course is an introduction to alternative techniques of conflict resolution that can occur outside the traditional framework of a judicial trial. This includes amicable and jurisdictional methods (arbitration, mediation, conciliation, settlement, techniques imposed by public and private law, etc.).

The sources studied are not only Lebanese Law (of national and international source), but also French Law, as well as comparative law through the principles enshrined in the various UNCITRAL model laws.

At the outcome of the course, the student will be familiar with the various alternative techniques of conflict resolution in Lebanon, in France and in comparative law.

| | | |
|------------------|---------------------------------------|--------------|
| 013ECLDL1 | Enseignement clinique du droit | 4 Cr. |
|------------------|---------------------------------------|--------------|

Cette matière consiste pour l'étudiant à participer aux activités du Dispensaire juridique, en mettant en application leur savoir juridique au service des personnes démunies, vulnérables ou marginalisées. Encadrés par des enseignants-avocats de la Faculté et sous leur supervision, ils réalisent un travail juridique concret : mise en état et suivi d'un dossier, recherche sur une question de procédure ou de fond, élaboration de guides pratiques, séances de sensibilisation hors les murs, etc. Reposant sur l'apprentissage par la pratique (selon la théorie



pédagogique « Learning by Doing ») est une plus-value pour la formation des étudiants. Elle enrichit aussi leur CV en démontrant leur expérience pratique du droit et leur engagement civique en faveur des personnes ou des catégories vulnérables.

013ETATL5

L'État c'est nous (Youth4Governance)

4 Cr.

Cette matière consiste à effectuer un stage d'une durée de deux mois dans les domaines de la technologie, de la communication, des sciences sociales ou autres, dans une perspective de réforme et de modernisation de l'État. Les stages sont conçus et planifiés par un groupe d'anciens étudiants de l'USJ travaillant actuellement dans la réforme du secteur public, en collaboration avec des membres du corps professoral de l'USJ et de l'Inspection centrale, dans le cadre du programme Youth4Governance.

